

SARPI ThinkTech



RÉDUCTION EMPREINTE EAU
Les bonnes pratiques



Guide dédié aux industriels



Réduisez votre empreinte eau pour préserver vos activités industrielles



UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

L'arrêté sécheresse du 30.06.2023 met en place de nouvelles règles concernant le **prélèvement** et la **consommation d'eau** pour les ICPE en période de sécheresse.

4 niveaux de restriction :

- **Vigilance** : sensibilisation accrue du personnel aux règles de bon usage et d'économie d'eau selon une procédure affichée sur site ;
- **Alerte** : réduction du prélèvement d'eau de 5% ;
- **Alerte renforcée** : réduction du prélèvement d'eau de 10% ;
- **Crise** : réduction du prélèvement d'eau de 25%.

Ne sont **PAS** soumis à ces dispositions

Les exploitants des établissements ayant **réduit leur prélèvement d'eau d'au moins 20% depuis le 1^{er} janvier 2018.**

Les exploitants des établissements **utilisant, par rapport à leur prélèvement d'eau, au moins 20% d'eaux réutilisées.**

60

départements concernés par des restrictions d'usages de l'eau au 04.07.2023.

-10%

de volumes d'eau prélevés d'ici 2030 (*Objectif du Plan Eau*).

10%

de ReUse d'ici 2030, au lieu de <1% en France actuellement (*Objectif du Plan Eau*).

1000

projets de ReUse à développer d'ici 2027 (*Objectif du Plan Eau*).

Un cadre réglementaire de plus en plus favorable

Réglementation française, *un cadre en pleine évolution :*

La mise en place de projets de ReUse est encadrée par 2 arrêtés ministériels (2 août 2010 et 25 juin 2014). Ces textes fixent les prescriptions sanitaires et techniques, applicables à l'utilisation des eaux usées traitées. Son utilisation est alors possible pour l'arrosage ou l'irrigation :

- Agronomique ;
- Agricole ;
- De cultures ;
- D'espaces verts ;
- De forêts.

4 classes d'eau de A, étant la meilleure, à D, la moins bonne, sont alors définies, ainsi que leurs critères de qualité sanitaire.

La qualité d'eau requise pour votre projet dépend alors de l'usage souhaité.

Dans la lignée du Plan Eau du gouvernement, le décret du 29 août 2023, vient simplifier la procédure d'autorisation pour la réutilisation des eaux usées traitées et définit des conditions d'utilisation des eaux de pluie pour les usages non domestiques.



Réglementation européenne, *un levier pour le développement de la ReUse :*

Afin de lever les freins à la mise en place de projets de ReUse, le règlement européen du 5 juin 2020, vise à harmoniser les règles d'application à l'échelle européenne. Il apporte 2 leviers importants au développement de la ReUse :

- Une exigence de qualité uniformisée sur toute l'Union Européenne, pour une eau sûre et à valeur agronomique.
- Un cadre légal harmonisé et adapté à la situation, grâce à un plan de gestion des risques et une simplification du montage aussi bien administratif que financier des dossiers.



Un projet nécessitant le respect de la réglementation mais pas que...

Les éléments de contexte réglementaire et les objectifs du Plan Eau encouragent le développement de la ReUse pour **pérenniser vos activités industrielles**. Nécessitant une approche intégrée avec un positionnement sur toute la chaîne (études, ingénierie, conception, fabrication et exploitation) et une parfaite connaissance de la réglementation, **chaque projet de ReUse doit être développé en partenariat avec des experts qui sont en mesure de réaliser :**

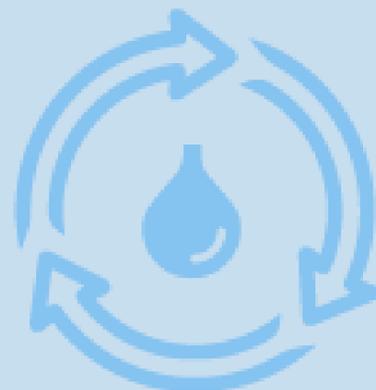
Une étude approfondie de faisabilité en fonction des particularités du territoire, de l'installation industrielle, des besoins et des impacts, pour un projet pensé dans sa globalité.

Une étude de dimensionnement pour s'intégrer parfaitement dans vos activités.

Une étude des process et des technologies utilisables, s'adaptant le mieux à votre industrie.

L'utilisation de technologies de pointe (analyses, relevés, unités de traitement, instruments de suivi, etc.)

Un accompagnement à la gestion de projet pour trouver le bon équilibre économique.



La clé de réussite de votre projet ReUse ? Un accompagnement par des experts



Identification des boucles de réutilisation adaptées à votre besoin en eau

- Diminuer votre consommation d'eau, vos prélèvements en milieu naturel
- Réduire, recycler et réutiliser vos rejets aqueux

Diagnostic (analyses et relevés hydriques), étude technico-économique

- A partir d'un audit de site :
- Qualification de la consommation d'eau éligible à une réutilisation interne
 - Définition de la faisabilité et des opportunités de ReUse
 - Préconisation de la solution optimale

Essais laboratoires et tests pilotes

- Pour une prise en charge adaptée de l'ingénierie en amont de votre projet :
- Prélèvements sur site
 - Essais de traitabilité/faisabilité
 - Essais laboratoires
 - Tests pilotes sur site ou hors site

Un panel de technologies dédié pour votre activité industrielle

- Dimensionnement, fabrication, installation, mise en service d'unités de traitement.
- Des solutions :
 - Sur-mesure ou standards ;
 - Prêtes-à-l'emploi ;
 - Fixes ou mobiles.

Des services associés pour vous accompagner sur le long terme

- Exploitation & Maintenance :
 - Des équipes internes dédiées pour l'exploitation et la maintenance des unités de traitement.
- Maintien du bon fonctionnement et de la performance de vos installations.

DEMANDEZ VOTRE DIAGNOSTIC DE RÉDUCTION DE VOTRE EMPREINTE EAU PAR ICI !



Pour aller plus loin sur le sujet... Découvrez nos ressources gratuites !



GUIDE DÉCRYPTAGE DE LA
RÉGLEMENTATION



GESTION, TRAITEMENT ET VALORISATION
DES EFFLUENTS



UNITÉS DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS
LIQUIDES



ESSAIS LABOS ET TESTS PILOTES



DIAGNOSTIC DE RÉDUCTION
DE VOTRE EMPREINTE EAU

